

Département de l'Essonne Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2024

DELIBERATION

Nomenclature prefecture: 5.7 Intercommunalité

OBJET: RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE

SEINE

Total: 56 L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, le Conseil Communautaire, légalement

convoqué le vingt juin, s'est assemblé à l'Espace René Fallet, 29 bis avenue Jean Jaurès à

Crosne (91560) sous la présidence de François DUROVRAY.

Présents: 39 Eric ADAM; Damien ALLOUCH; Eric BASSET; Faten BENAHMED;

Gaëlle BOUGEROL; Gilles CARBONNET; Sylvie CARILLON; Thomas CHAZAL; Olivier CLODONG; Romain COLAS; Christine COTTE; Michaël DAMIATI; Arnaud DEGEN; Marie DELAROCHE; Dominique DEVERNOIS; Valérie DOLLFUS; Benjamin DONEKOGLU; François DUROVRAY; Marie-Hélène EUVRARD; Jocelyne FALCONNIER; Christian FERRIER; Annie FONTGARNAND; Bruno GALLIER; Fabrice GAUDUFFE; Joël GRUERE; François GUIGNARD; Faten HIDRI; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT; Sandrine LAMIRE; Nicole LAMOTH; Klerwi LANDRAU; Jean-Claude LE ROUX; Jérôme MEUNIER;

Pascal ODOT

Sabine PELLON:

Muriel MOISSON; Françoise NICOLAS; Pasca Richard PRIVAT; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM

Représentés: 15 Gabin ABENA représenté par Thomas CHAZAL; Monique BAILLOT représentée par

Faten BENAHMED; Thierry BATTESTI représenté par Faten HIDRI; Christophe CARRERE représenté par François GUIGNARD; Céline CIEPLINSKI représentée par Eric BASSET; Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par Olivier CLODONG; Christine GARNIER représentée par Pascal ODOT; Colette KOEBERLE représentée par Dominique DEVERNOIS; Constant LEKIBY représenté par Sabine PELLON; Régis PHILIPPE représenté par Richard PRIVAT; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN; Valérie RAGOT représentée par Bruno GALLIER; Laurent ROUSSET représenté par Anne-Marie JOURDANNEAU FORT; Aly SALL représenté par Muriel MOISSON;

Fouad SARI représenté par Joël GRUERE

Absents: 2 Sylvie DONCARLI; Christina PEDRI

2024-044 SECRETAIRE DE SEANCE Richard PRIVAT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outremer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2024

DELIBERATION

2024-044	RAPPORT	D'ACTIVITE	2023	DE	LA	COMMUNAUTE
	D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE					

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

CONSIDERANT la production du rapport retraçant l'activité de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine pour l'année 2023,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : **DONNE ACTE** de la présentation du rapport d'activité la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine pour l'année 2023.

Article 2 : DIT que le présent rapport sera porté à la connaissance des habitants du territoire par voie d'affichage ou de publication.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

François DUROVRAY

Président de la communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine Président du Conseil départemental de l'Essonne

Signé électroniquement parres François DUROVRAV Date de signature : 03 Qualité : Président

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE

Date de transmission de l'acte : 03/07/2024

Date de réception de l'accusé de

03/07/2024

réception :

Numéro de l'acte : DCC2024-044 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20240627-DCC2024-044-DE

Date de décision : 27/06/2024

Acte transmis par : Christine TAHON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique

5.7. Intercommunalite